

2012-0176

WSP label

Diazinon 50WSP Insecticide

Sachets hydrosolubles

GARANTIE: DIAZINON 50%

Avertissement, contient l'allergène soya.

DANGER



POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET: 454 g

2012-0176

OVERPAK

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

DIAZINON 50 WSP INSECTICIDE

En poudre mouillable

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux propriétaires de maisons ou autres personnes non certifiées d'utiliser ce produit.

DANGER POISON**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI****GARANTIE: DIAZINON 50%****Avertissement, contient l'allergène soya.****N° D'HOMOLOGATION 29976****LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.**789 Donnybrook Drive****Dorchester, Ontario****N0L 1G5****1-800-265-4625****CONTENU NET: 2,27 kg (5 x 454g sachets hydrosolubles)****SACHETS HYDROSOLUBLES NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPAREMENT**

2012-0176

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide de DIAZINON 50 WSP Insecticide/acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à Insecticide de DIAZINON 50 WSP Insecticide et à d'autres insecticides/acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides/acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Insecticide de DIAZINON 50 WSP Insecticide ou les insecticides/acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- On peut dire, p.ex., d'éviter d'effectuer plus de pulvérisations indiquées de Insecticide de DIAZINON 50 WSP Insecticide ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes/acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

2012-0176

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

Ne pas utiliser sur les humains, les animaux de compagnie ni le bétail. Peut être mortel en cas d'ingestion. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et l'inhalation du brouillard de pulvérisation. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer. S'en tenir strictement aux directives sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux et les ustensiles.

Lorsqu'on applique ce produit, il faut porter une combinaison couvre-tout par-dessus les vêtements de travail et des gants de protection contre les agents chimiques durant les activités de mélange, de chargement, de traitement, d'irrigation et de nettoyage. Porter un respirateur approuvé par NIOSH pendant les activités de mélange et de chargement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptable aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible pour utilisation en cas d'urgence (c'est-à-dire en cas de rupture d'un emballage, d'un déversement de produit ou d'un bris d'équipement) : combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures résistant aux produits chimiques et respirateur approuvé par le NIOSH.

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

Les préposés à l'application qui utilisent une **rampe d'aspersion** avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation.

Les préposés à l'application qui utilisent un **pulvérisateur pneumatique** avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Si leur pulvérisateur pneumatique n'est pas muni d'une cabine fermée, les préposés à l'application doivent porter :

2012-0176

- une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long;
- un couvre-chef résistant aux produits chimiques;
- un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH;
- des chaussures et chaussettes résistant aux produits chimiques;
- des gants résistant aux produits chimiques.

Les préposés à l'application qui utilisent des **pulvérisateurs manuels**, y compris des pinceaux, doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, un casque de protection (si la pulvérisation est dirigée dans les airs), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles directement exposées au moment du traitement aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur ou par la dérive de pulvérisation. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

2012-0176

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et les autres animaux sauvages (y compris la sauvagine). Faire sortir les oiseaux, les poissons et les autres animaux avant le traitement; attendre au moins 4 heures avant de les faire rentrer. Ne pas contaminer les eaux ménagères et d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ni les étangs. Les oiseaux et la sauvagine se nourrissant ou s'abreuvant dans les endroits traités peuvent en mourir. Ne pas appliquer là où habite ou habitera peut-être la sauvagine. Ne pas dépasser les doses conseillées, sinon le risque pour les oiseaux et la sauvagine sera beaucoup plus élevé. Éviter le chevauchement des surfaces traitées. Pour réduire le risque pour les oiseaux, il est conseillé d'irriguer (ou d'arroser), en appliquant au moins 0,7 cm (0,25 po) d'eau, juste après l'application. Cesser d'irriguer dès la formation de flaques.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Maux de tête, vertiges, vue brouillée, nervosité, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, gêne thoracique, transpiration, myosis, larmoiement, salivation et autres sécrétions respiratoires excessives, vomissements, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de contrôle du sphincter et perte des réflexes.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2012-0176

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diazinon est un insecticide organophosphoré et, par conséquent, un inhibiteur de la cholinestérase. En cas de symptômes cholinergiques, administrer de l'atropine comme antidote, puis de la pralidoxime (2-PAM) comme traitement de soutien. Utiliser 1-2 mg d'atropine toutes les 15-30 minutes si nécessaire.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2012-0176

DATAPAK

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

DIAZINON 50 WSP INSECTICIDE

En poudre mouillable

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux propriétaires de maisons ou autres personnes non certifiées d'utiliser ce produit.

DANGER POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : DIAZINON 50%

Avertissement, contient l'allergène soya.

N° D'HOMOLOGATION 29976

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4625

CONTENU NET : 2,27 kg (5 x 454g sachets hydrosolubles)

SACHETS HYDROSOLUBLES NE PEUT ÊTRE VENDU S ÉPAREMENT

2012-0176

MODE D'EMPLOI

DIAZINON 50 WSP Insecticide est généralement efficace pour lutter contre les insectes et les acariens mentionnés ci-dessous. DIAZINON 50 WSP Insecticide sera plus efficace si la température est de 20° C ou plus ou qu'elle atteindra ou dépassera ce minimum. Utiliser la dose de DIAZINON 50 WSP Insecticide dans le plein volume d'eau. Traiter par application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR AVION. Les nébulisateurs et les pulvérisateurs à rampe à débit d'air contrôlé permettant d'obtenir des gouttelettes du bon diamètre et facilitant le dépôt de la bouillie peuvent être utilisés à une vitesse d'avancement de 5-15 km/h.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des réservoirs, des ruisseaux et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-delà des végétaux à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur durant les pulvérisations à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h dans le site à traiter (à déterminer à l'extérieur du site, côté sous le vent).

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur

2012-0176

Zones tampons :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour l'utilisation des méthodes et des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et la rive la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce vulnérables (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs, ruisseaux et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens vulnérables.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection de :			
			Milieux d'eau douce de profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Moins de 1 m
Pulvérisateur pneumatique	Pomme, poire	Début de la croissance	70	65	40	30
		Fin de la croissance	60	55	30	20
	Fruits à noyau	Début de la croissance	70	60	35	25
		Fin de la croissance	55	50	25	20

Délai de sécurité :

Culture	Délai de sécurité (jours)
Pomme	4
Poire	5
Fruits à noyau (abricot, cerise, pêche, prune, prune à pruneau)	4

2012-0176

Culture	Délai de sécurité (jours)
Fraise	4
Framboise, mûre, mûre de Logan, groseille, gabelle et cassis	6
Canneberge	3
Carotte, panais	3
Oignon	3
Rutabaga, navet	4
Tabac (semis)	2

POUR LES PRODUITS UTILISÉS SUR LES CANNEBERGES

Afin de réduire la contamination des eaux de surface lors de l'utilisation sur les canneberges, tous les effluents doivent être contenus, et n'être relâchés que lorsque les concentrations du diazinon sont inférieures ou égales à 1 µg m.a./L.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide de DIAZINON 50 WSP Insecticide, insecticide/acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à Insecticide de DIAZINON 50 WSP Insecticide et à d'autres insecticides/acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides/acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Insecticide de DIAZINON 50 WSP Insecticide ou les insecticides/acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- On peut dire, p.ex., d'éviter d'effectuer plus de pulvérisations indiquées de Insecticide de DIAZINON 50 WSP Insecticide ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes/acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

2012-0176

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

CULTURES FRUITIÈRES: POUR LES APPLICATIONS TERRESTRES DILUÉES, UTILISER LA DOSE INDIQUÉE DE DIAZINON 50 WSP Insecticide DANS 1 000 L D'EAU, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

Pour le pommier, l'abricotier, le cerisier, le pêcher, le poirier, le prunier et le pruneautier, la dose à l'hectare est basée sur l'emploi de 3 000 L de bouillie sur les arbres adultes de 4,5-5,5 m de haut. Les arbres plus grands ou plus petits nécessiteront peut-être plus ou moins de DIAZINON 50 WSP Insecticide. Pour ce qui est du volume d'eau à utiliser selon la taille de l'arbre à traiter, consulter le calendrier provincial.

NOTA: Pour les pulvérisations concentrées, appliquer la même dose de DIAZINON 50 WSP Insecticide à l'hectare que pour les pulvérisations diluées.

FRUITIERS	RAVAGEURS	DOSE D'EMPLOI pour 1 000 L de bouillie (sauf indication contraire)	MODE D'EMPLOI
Pommier, Poirier	Carpocapse de la pomme	1 kg	Appliquer lors de tous les traitements postfloraux et lors du traitement spécial contre le 2e couvain.
	Mouche de la pomme	1 kg	Inclure dans au moins 3 traitements postfloraux, espacés de 10 jours, quand les mouches sont actives et pondent des oeufs.
	Psylle du poirier	1 kg	Appliquer au pré-bouton rose, lors des 1er, 2e et 3e traitements postfloraux.
	Pique-bouton du pommier	1 kg	Appliquer au bouton rose, et faire un traitement spécial à l'éclosion complète (à la fin de juillet ou au début d'août).
	l'éclosion complète (à la fin de juillet ou au début d'août). Acariens	1 kg	Appliquer dès l'apparition des ravageurs; DIAZINON 50 WSP Insecticide supprimera les acariens s'il est utilisé dans le programme régulier de pulvérisation.
	Cochenilles (larves et adultes), pentatomes,	1 kg	Appliquer selon l'incidence des insectes.

2012-0176

	mineuse du poirier		
	Phytoptes	1,5 kg + 10 L d'huile horticole légère ou moyenne	Appliquer après la récolte.
	Pucerons rose, vert et lanigère du pommier	0,5-1 kg	Appliquer lors d'un traitement postfloral; réappliquer au besoin.
	Mineuse marbrée	1 kg	Appliquer en plein au calice et lors du 1er traitement postfloral. Inclure dans les traitements postfloraux ultérieurs si les 2e et 3e générations se développent.
	Noctuelle	1 kg (4,5 kg/ha)	Appliquer au bouton rose. des fruits verts.
Pommier	Cochenille de San José, puceron vert du pommier (oeufs), tétranyque rouge du pommier (oeufs), tétranyque brun (oeufs)	0,5 kg + 20 L d'huile	Appliquer en plein à la dormance. Ne pas traiter moins de 14 jours avant la récolte. Une légère rougeure peut se produire sur certaines variétés comme la Golden Delicious.
	Tordeuse du pommier, noctuelle des fruits verts	1 kg	Appliquer en plein lors de 3 à 8 traitements postfloraux, à partir du bouton rose.
	Punaise de la molène (C.-B. seulement)	0.5 kg (2,25 kg/ha)	Appliquer au calice ou à la chute des pétales.
	Punaise de la molène (Est du Canada)	3,25 kg/ha	Appliquer au calice.
	Tordeuse pâle du pommier (Québec)	2 kg (5,5 kg/ha)	Appliquer une fois au bouton rose.
	Cochenille ostréiforme	5,5 kg/ha	Appliquer au calice, après avoir appliqué de l'huile blanche, à la dose de 60 L dans 4 000 L d'eau par hectare, à la dormance.
	Cécidomyie du pommier (Est du Canada)	1 kg	
Poirier	Cochenille de San José	1 kg + 20 L d'huile de	Appliquer en plein à la dormance.

2012-0176

		dormance	
	Tordeuse du pommier	1 kg (4,5 kg/ha)	Appliquer au bouton rose. Ne pas traiter moins de (4,5 kg/ha) 14 jours avant la récolte.
Cerisier	Trypète des cerises	1 kg	Appliquer dès l'apparition des ravageurs; réappliquer 2 ou 3 fois, à 10 jours d'intervalle. Ne pas traiter moins de 10 jours avant la récolte.
	Puceron noir du cerisier, acariens	1 kg	Appliquer dès l'apparition des ravageurs; réappliquer 10 acariens ours plus tard. Ne pas traiter moins de 10 jours avant la récolte.
	Cochenille de San José (adultes)	1,25 kg + 30 L .d'huile de dormance	Appliquer en plein à la dormance
	Cochenille de San José (larves)	1 kg	Appliquer au bouton rose ou dès l'apparition des ravageurs.
	Phytoptes	1 kg	Appliquer en plein après la récolte.
	Tordeuse du pommier, pique-bouton dupommier	1 kg	Appliquer en plein à partir de la chute des pétales. Ne pas traiter moins de 10 jours avant la récolte. pommier
Pêcher, abricotier	Petite mineuse du pêcher, cochenille de San José	1 kg + 20 L d'huile	Appliquer en plein à la dormance.
		1 kg + 10 L d'huile d'été légère sur les pêchers. ou moyenne	Appliquer en plein sur les pêchers à la chute des pétales. Ce traitement est efficace contre la petite mineuse du pêcher sur les pêchers.
		1 kg	Pour la lutte contre la petite mineuse du pêcher, en mai et en juin, sur les pêchers. Appliquer en plein.
	Pucerons, tétranyque du trèfle, tétranyque à deux points, cochenille de San José (larves)	1 kg	Appliquer lors d'un traitement postfloral, dès l'apparition des ravageurs; réappliquer au besoin. Ne pas traiter moins de 20 (pêcher) ou 10 (abricotier) jours avant la récolte.
Prunier, pruneautier	Petite mineuse du pêcher, puceron farineux du prunier (oeufs), cochenille de San José	1 kg + 25 L d'huile de dormance	Appliquer à la dormance.
		1 kg + 10 L d'huile d'été coulante légère ou moyenne	Appliquer à la fin d'avril ou en mai.
	Puceron farineux du prunier,	1 kg	Appliquer en plein lors d'un traitement postfloral;

2012-0176

	puceron vert du prunier, puceron du chardon		réappliquer au besoin.
	Tétranyque du trèfle, 1 kg Appliquer dès l'apparition des ravageurs; tétranyque rouge du pommier	1 kg	Appliquer dès l'apparition des ravageurs; réappliquer au besoin.
	Pique-bouton du pommier	1 – 1,5 kg	Appliquer au bouton rose.
	Mouche de la pomme	1 kg	Appliquer en cas de problème sur les pruniers. Faire 2 ou 3 pulvérisations, à 10 jours d'intervalle, en juillet et au début d'août. Ne pas traiter les pruniers ni le pruneautiers en fruits moins de 10 jours avant la récolte.
Canneberge	Tordeuse des canneberges, <i>Sparganothis sulfureana</i>	4,5 kg in 3200-3500 L d'eau par hectare	Appliquer dès l'apparition des insectes; réappliquer au besoin. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.
	Pyrale des atocas	7,25 kg in 3200-3500 L d'eau par hectare	Appliquer dès l'apparition des insectes; réappliquer au besoin. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.
Gadellier, groseiller	Pucerons, cochenille ostréiforme (larves), lécanies (larves), tenthrèdes	1 kg	Appliquer juste avant que les premières fleurs s'ouvrent.
Ronce de Logan, ronce, framboisier	Rhizophage du framboisier	1 kg	Faire un arrosage du pied à raison de 0,5 L par plante (4 000 L/ha). Traiter quand les nouvelles tiges sont à environ 10 cm du sol.
	Cicadelles (y compris <i>Macropsis</i> spp.), pucerons, noctuelles, thrips, tenthrède du framboisier	1 kg	Appliquer dès la séparation des boutons floraux. POUR ÉVITER DE NUIRE AUX POLLINISATEURS, NE PAS TRAITER PENDANT LA FLORAISON Ne pas traiter après la floraison.
Fraisier	Pucerons,	1-2 kg	Appliquer lors d'un traitement

2012-0176

	tétranyque à deux points		postfloral, dès l'apparition des ravageurs; réappliquer au besoin.
	Tortricide purpurine, tarsonème du fraisier	2,25 kg	Diriger le jet sur le collet des plantes; agiter les plantes pour les couvrir au complet. Pour compléter le traitement, faire d'autres applications après la récolte.
	Tordeuse du fraisier, cercope des prés	1 kg pour 1 000 L d'eau (2 000 L/ha)	Appliquer en plein dès la coloration des fleurs. Ne pas traiter les fraisiers en fruits moins de 5 jours avant la récolte.

CULTURES LÉGUMIÈRES : Sauf indication contraire ci-dessous, appliquer 1,1 kg/ha, dans assez d'eau pour couvrir les plantes au complet, dès l'apparition des insectes; réappliquer si le degré d'infestation le justifie.

LÉGUMES	RAVAGEURS	DOSE D'EMPLOI par hectare (sauf indication contraire)	MODE D'EMPLOI
Carotte	Pucerons	1,1 kg	Ne pas traiter moins de 10 jours avant la récolte.
	Mouche de la carotte (adultes)	1,1 kg	Appliquer dès l'apparition des ravageurs; réappliquer tous les 7-10 jours au besoin. Pour le moment propice au traitement, consulter les autorités agricoles locales. Ne pas traiter moins de 10 jours avant la récolte.
Oignon	Mouche de l'oignon (larves)	2,25 – 4,5 kg	Utiliser la dose maximale sur les sols organiques et pauvres en minéraux (dans assez d'eau pour abreuver le sillon lors de la plantation ou du semis). La dose prescrite convient à un espacement de 37,5 cm; pour les autres espacements, utiliser 10-17 g pour 100 m de longueur de rang.
	Mouche de l'oignon (adultes)	1,1 kg	Appliquer quand les mouches sont nombreuses; réappliquer tous les 7-10 jours au besoin.
	Thrips de l'oignon	2,25 – 4,5 kg	Ne pas traiter moins de 10 jours avant la récolte.
Panais	Pucerons, altises, mineuses diptères	1,1 kg	Ne pas traiter moins de 10 jours avant la récolte.
	Mouche de la carotte (adultes)	1,1 kg	Appliquer dès l'apparition des ravageurs; réappliquer tous les 7-10 jours si le degré d'infestation le

2012-0176

			justifie. Pour le moment propice au traitement, consulter les autorités agricoles locales. Ne pas traiter moins de 10 jours avant la récolte.
Navet	Pucerons, altises, mineuses diptères	1,1 kg	Ne pas traiter moins de 14 (navet) jours avant la récolte.
Rutabaga	Mouches des racines (adultes)	1,1 kg	Appliquer dès l'apparition des ravageurs; réappliquer tous les 7-10 jours si le degré d'infestation le justifie. Pour les tuer, pulvériser sur le sol et les plantes. Pour le moment propice au traitement, consulter les autorités agricoles locales.

AUTRES INSECTES SUPPRIMÉS

VERS-GRIS : Contre les vers-gris (superficiels et souterrains) dans les parcelles de légumes, appliquer 4 kg/ha juste avant la plantation. Utiliser assez d'eau pour couvrir uniformément la surface. Incorporer aux premiers 7,5-10 cm (vers-gris superficiels) ou 7,5-15 cm (vers-gris souterrains) de terre.

CROP	INSECT	RATE OF APPLICATION	DIRECTIONS FOR USE
Graines ou semis de tabac jaune en serre	Fourmis des gazons	12.5 g pour 100m ²	Appliquer le produit avec 10 à 15 L d'eau pour 100 m ² , n'en appliquer que là où la surveillance indique que les fourmis butinent activement; il faudra peut-être faire une deuxième application 2 semaines plus tard en cas de réapparition des fourmis.

MÉLANGES EN CUVE

Ne pas laisser le mélange en cuve reposer jusqu'au lendemain. Observer les précautions, les avertissements, les limitations, les instructions sur le mélange en cuve et la pulvérisation, le délai d'emploi avant la récolte et le stade de croissance de la culture qui figurent sur l'étiquette de chaque élément du mélange en cuve.

2012-0176

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

Ne pas utiliser sur les humains, les animaux de compagnie ni le bétail. Peut être mortel en cas d'ingestion. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et l'inhalation du brouillard de pulvérisation. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer. S'en tenir strictement aux directives sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux et les ustensiles.

Lorsqu'on applique ce produit, il faut porter une combinaison couvre-tout par-dessus les vêtements de travail et des gants de protection contre les agents chimiques durant les activités de mélange, de chargement, de traitement, d'irrigation et de nettoyage. Porter un respirateur approuvé par NIOSH pendant les activités de mélange et de chargement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptable aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible pour utilisation en cas d'urgence (c'est-à-dire en cas de rupture d'un emballage, d'un déversement de produit ou d'un bris d'équipement) : combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures résistant aux produits chimiques et respirateur approuvé par le NIOSH.

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

Les préposés à l'application qui utilisent une **rampe d'aspersion** avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation.

Les préposés à l'application qui utilisent un **pulvérisateur pneumatique** avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Si leur pulvérisateur pneumatique n'est pas muni d'une cabine fermée, les préposés à l'application doivent porter :

2012-0176

- une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long;
- un couvre-chef résistant aux produits chimiques;
- un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH;
- des chaussures et chaussettes résistant aux produits chimiques;
- des gants résistant aux produits chimiques.

Les préposés à l'application qui utilisent des **pulvérisateurs manuels**, y compris des pinceaux, doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, un casque de protection (si la pulvérisation est dirigée dans les airs), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles directement exposées au moment du traitement aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur ou par la dérive de pulvérisation. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

2012-0176

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et les autres animaux sauvages (y compris la sauvagine). Faire sortir les oiseaux, les poissons et les autres animaux avant le traitement; attendre au moins 4 heures avant de les faire rentrer.

Ne pas contaminer les eaux ménagères et d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ni les étangs. Les oiseaux et la sauvagine se nourrissant ou s'abreuvant dans les endroits traités peuvent en mourir. Ne pas appliquer là où habite ou habitera peut-être la sauvagine. Ne pas dépasser les doses conseillées, sinon le risque pour les oiseaux et la sauvagine sera beaucoup plus élevé. Éviter le chevauchement des surfaces traitées. Pour réduire le risque pour les oiseaux, il est conseillé d'irriguer (ou d'arroser), en appliquant au moins 0,7 cm (0,25 po) d'eau, juste après l'application. Cesser d'irriguer dès la formation de flaques.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Maux de tête, vertiges, vue brouillée, nervosité, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, gêne thoracique, transpiration, myosis, larmoiement, salivation et autres sécrétions respiratoires excessives, vomissements, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de contrôle du sphincter et perte des réflexes.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2012-0176

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diazinon est un insecticide organophosphoré et, par conséquent, un inhibiteur de la cholinestérase. En cas de symptômes cholinergiques, administrer de l'atropine comme antidote, puis de la pralidoxime (2-PAM) comme traitement de soutien. Utiliser 1-2 mg d'atropine toutes les 15-30 minutes si nécessaire.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2012-0176

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.